

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_185 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONTRAT D'AFFERMAGE RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE DE CONGRÈS D'AURILLAC ET DU PRISME POUR LA PÉRIODE 2024-2028

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Vu la délibération n° 2012/192 en date du 10 décembre 2012 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le principe du recours à une Délégation de Service Public à une Société Publique Locale pour l'exploitation du Prisme et du Centre des Congrès d'Aurillac ;

Vu la délibération n° 2013/159 en date du 16 décembre 2013 approuvant les statuts de la Société Anonyme Publique Locale Aurillac Développement ;

Vu la délibération n° DEL_2020_149 en date du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le contrat d'affermage relatif à l'exploitation du Prisme et du Centre des Congrès d'Aurillac avec la Société Anonyme Publique Locale Aurillac Développement ;

Considérant l'arrivée à son terme de ce contrat d'affermage et la nécessité d'assurer l'exploitation et la gestion des équipements communautaires que sont le Centre des Congrès d'Aurillac et le Prisme ;

En vertu de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans sa version issue de la loi du 21 février 2022, Messieurs Charly DELAMAIDE, Gérard PRADAL, et Mesdames Patricia BENITO représentée par Jean-Luc DONEYS, Nathalie GARDES et Sylvie LACHAIZE, représentants de la CABA au sein du Conseil d'Administration de la SA-SPL Aurillac Développement, ne peuvent pas participer à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur PRADAL, Madame GARDES, Monsieur DELAMAIDE, Madame BENITO,
Madame LACHAIZE

- d'approuver le projet de contrat d'affermage et ses annexes relatifs à l'exploitation du Centre des Congrès d'Aurillac et du Prisme concernant la période 2024-2028, tel que joint en annexe ;

- de déléguer à Monsieur Christian POULHES, Premier Vice-Président en charge de l'Administration générale, des Finances et de la Contractualisation financière, les pouvoirs aux fins de signer le contrat d'affermage et tout acte s'y rapportant ;

- de l'autoriser à procéder à toutes les formalités administratives consécutives à la signature du contrat d'affermage.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.